

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°25 DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Urbain, se sont réunis à 18 h30 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Julien POUPON, le 10 mai 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Julien POUPON, Bernard LE CAHAREC, Jacques BEAUCHAMP, Jeannine LE GALL, Laure LAUVERGEAT, Pascale DIVERRES, Stéphanie GORIN, Philippe DANTEC, Jessica GUILLERM, Pierre-Yves DANTEC, Delphine LONGCHAMP, Olivier MOAL, Gwenhael OMNES, Stéphane TROPRES.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Étaient absents et représentés :

Marie SANQUER a donné pouvoir à Jessica GUILLERM
Sébastien LOZAC'H a donné pouvoir à Julien POUPON

Étaient absents :

Yvan BRISHOUAL
Nathalie ABIVEN est arrivée à 19h00

Était secrétaire de séance : Gwenhael OMNES

Participait à la réunion : Muriel TRAPATEAU, secrétaire de mairie

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2023 est voté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Subventions communales 2023
2. Désignation correspondant défense
3. Demande de subvention – cheminements doux - DSIL + Département
4. Demande de subvention – amendes de police
5. Participation fonctionnement écoles extérieures
6. Numérotations de voirie
7. Financement BAFA
8. Cession DUSSIN Menez Land
9. Questions diverses

I. Subventions communales 2023

Après examen des demandes de subventions pour 2023, il est proposé les subventions suivantes :

Associations Communales	
- Accueil Solidarité	150 €
- Animation Ecole	1 700 €
- Association de chasse la St-Urbanaise	140 €
- Café jardin	400 €
- Comité d'animation	700 €
- Entente sportive de la Mignonne	1 500 €
- Fleur du Mékong	200 €
- Livre Echange	2 900 €
- P'tit Ciné	400 €
- Spered Yoga	100 €
- Sport et bien être	100 €
Associations sportives et culturelles	
- Association sportive collège Daoulas	250 €
- Dojo Landerneau	110 €
- Elorn Handball	290 €
- Tempo Gymnastique artistique Landerneau	40 €
Associations diverses	
- ATY Dirinon loisirs	100 €
- Jardin d'éveil	50 €
- Secours Catholique Daoulas	400 €
- Secours Populaire Daoulas	400 €

Vote : 16 voix pour

Bernard LE CAHAREC présente les subventions communales, après avis de la commission. Il précise que les subventions ne sont pas obligatoires et viennent en compléments des services mis à la disposition des associations : locaux, matériel.

Certaines associations ont déposé un dossier et ne demandent pas de subventions, au vu de leur trésorerie saine.

Cette année le tennis de table n'aura pas de subvention mais une table de tennis de table leur sera achetée.

II. Désignation correspondant défense

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 11 juin 2020 nommant Fabienne SIMON en charge des questions de défense comme le souhaite le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants.

Suite à sa démission en raison de son déménagement, il est nécessaire d'instituer au sein du conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Monsieur le maire propose de nommer en charge des questions de défense :

- Stéphanie GORIN

Vote : 16 voix pour

III. Demandes de subventions – Cheminements doux

Route de Créac'h Balbé – Route de Kersulec

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité de faire une demande de subvention pour des aménagements de cheminements doux, route de Créac'h Balbé et route de Kersulec, afin de sécuriser la liaison entre les lotissements et le bourg.

Le coût total de l'opération est estimé à 92 350 € HT.

Après étude du projet, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter les subventions suivantes :

Le financement possible de l'opération est le suivant :

☞ DSIL - 50 %	➤	46 175 €
☞ Département	➤	25 000 €
☞ Part communale	➤	21 175 €

Vote : 16 voix pour

IV. Demande de subvention – amendes de police

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application de l'article R 2334-11 du Code général des Collectivités Territoriales, le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'exercice 2023, au profit des communes dotées de la compétence voirie.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les dépenses suivantes :

• Aménagement d'îlots - route d'Irvillac RD47	⇒	2 015,00 € HT
• Signalisation horizontale - Abords lotissements	⇒	2 448,05 € HT
• Cheminement doux – Route de Kersulec	⇒	48 787,50 € HT
• Cheminement doux – Route de Créac'h Balbé	⇒	43 562,50 € HT
• Aménagement abords lotissement La Fontaine (Allée de Ster Vian	⇒	6 657,00 € HT
Total	⇒	103 470,05 € HT

Vote : 16 voix pour

Nathalie ABIVEN vient d'arriver à 19 h00.

V. Participation fonctionnement écoles extérieures

La loi de juillet 1983 rappelle les obligations des communes en matière de scolarisation.

Le Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'harmonisation des pratiques scolaires entre les communes du pays de Daoulas, à savoir : Daoulas, Dirinon, Hanvec, Irvillac, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet, Saint-Eloy, Saint-Urbain.

La participation est basée sur un coût moyen pour l'ensemble des communes, d'un élève de maternelle d'une part, d'un élève d'élémentaire d'autre part, déterminée chaque année par accord entre les communes signataires.

Concernant les élèves domiciliés dans une école hors convention du Pays de Daoulas et fréquentant l'école communale de Saint-Urbain, il est proposé de demander une participation basée sur le dernier coût moyen départemental en vigueur établi par la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Finistère.

A titre d'exemple, pour la rentrée scolaire 2022 (montant départemental) :

- 1 672,31 € en maternelle
- 537,94 € en élémentaire

Vote : 17 voix pour

VI. Numérotations de voirie

L'adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis, mais également les interventions de secours. Dans une société où les services de géolocalisation prennent une place croissante, il est aujourd'hui essentiel de disposer d'adresses normées sur le territoire.

En vertu de la LOI du 22 février 2022, dite LOI 3DS, l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Conseil municipal de la commune.

En complément du travail déjà effectué par la commission « Voirie » il reste quelques adresses à numéroté. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de dénommer et numéroté les voies suivantes :

- Moulin Nedelec (5)
- Moulin Nedelec (20)

Vote : 17 voix pour

VII. Financement BAFA

Monsieur le Maire expose que le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) est un diplôme qui permet d'exercer la fonction d'animateur dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs (colonie de vacances, centre de loisirs...).

Le jeune doit avoir au moins 17 ans, mais l'inscription administrative est autorisée 3 mois avant. L'obtention du BAFA est soumise à une formation théorique et pratique. Cette formation est payante, mais il est possible de bénéficier d'une aide financière.

La formation au BAFA a pour objectif de préparer le jeune à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser aux risques liés aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité,
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif,
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

La formation est composée de 3 étapes, deux sessions théoriques et 1 stage pratique se déroulant obligatoirement dans l'ordre suivant :

- ✓ Une session de formation générale (8 jours) ;
- ✓ Un stage pratique de 14 jours ;
- ✓ Une session d'approfondissement de 6 jours ou de qualification de 8 jours.

Afin de faciliter la formation des jeunes, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une participation financière pour les jeunes de 17 à 21 ans, domiciliés sur la commune de Saint-Urbain.

Il est proposé une participation de 40 % du montant total de la formation, versée directement à l'organisme de formation et limitée à trois jeunes par an maximum.

Vote : 17 voix pour

VIII. Cession DUSSIN Menez Land

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur DUSSIN d'acquérir un délaissé de voirie de 19 ml, d'une superficie de 90 m² environ, afin de faciliter l'accéder à sa propriété

Il est proposé de céder le délaissé de voirie, d'une superficie de 90 m² environ pour un montant de 2 € le m².

L'acte sera réalisé par le service foncier de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas.

Les frais de géomètre restent à la charge du pétitionnaire.

Vote à : 17 voix pour

IX. Questions et informations diverses

- Commerce : l'actuelle commerçante est en instance de vendre son bail. Les nouveaux gérants arrivent cet été. Le bâtiment leur convient, veulent y habiter et continuer l'activité de bar-épicerie. Quels travaux à engager ? Un audit est en cours (résultats en juillet). Une visite du commerce à organiser ?
- Salle Ty Kreis-ker : le premier cahier des charges sera déposé, pour la réhabilitation énergétique de la salle et sera étudié par les élus début juin. Plusieurs scénarios seront évoqués. La Communauté d'agglomération organisera l'appel d'offres pour un prévisionnel de 2 mois de travaux.
- Information et Sensibilisation sur la sclérose en plaque : un « Marcheur », Luc Pace, fait escale à Saint-Urbain le 26 mai. Nous devons l'accueillir (lui trouver un hébergement pour la nuit) ainsi que tamponner son passeport.
- Lettre du préfet aux mairies pour sécuriser les maires.

X. Parole aux élus

- **Nathalie ABIVEN** : une nouvelle embauche a eu lieu à l'école, au niveau de la cantine. Pas moins de 150 enfants pour 3 personnels au self. Désormais les plats sont posés sur la table et les enfants se servent seuls. Cela fonctionne bien. Faut-il pérenniser l'emploi ?

- **Laure LAUVERGEAT** : le dispositif argent de poche a permis aux jeunes avec l'aide du personnel technique de réaliser des décorations dans le bourg (palettes colorées et fleuries, abris-bus peints)
- **Delphine LONGCHAMP** : Projection d'un documentaire : suivi d'un débat qui s'adresse aux parents et aux professionnels de l'éducation le 2 juin à 20h15 à Ty Kreisker.
- **Olivier MOAL** : Points sportifs de l'ESM : les seniors A se sauvent, les seniors B échouent de peu à la montée, participation aux tournois internationaux de Guerlédan (U14) et Dirinon (U11), opérations organisées par les jeunes pour financer leur week-end.
- **Jessica GUILLERM** : Commission environnement : - goûter sur l'aire du jardin partagé le 1e ou 8 juillet (fauchage à effectuer).
 - Café-Jardin : comment préparer sa terre, sensibilisation au tri des déchets verts et compostage.
 - Aire éducative : élargir aux autres classes ?
- **Stéphanie GORIN** : Four à pain : le 17 juin, l'association propose une formation (3 € le paton) à communiquer sur la page Facebook de la commune.

XI. Parole au public

Pas d'intervention du public.

* * *

Monsieur le Maire fixe la date du prochain conseil municipal au 29 juin 2023 à 18 h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux, puis lève la séance.

Le Maire,

Julien POUPON